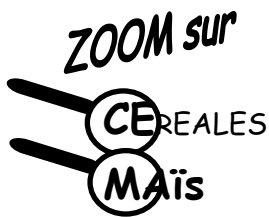


Info.pl@ine

N°336 – 13 octobre 2010 – 5 pages



Limaces

Gestion des résidus et récolte

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 octobre 2010 (mm) :

Normale	Campagne 2010 – 2011			
	Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis
20,5	8,8	11,7	10,5	9,7

Le retour du temps sec permet de réaliser les travaux de récolte ou de semis en bonnes conditions.

Températures du 1^{er} au 10 octobre 2010 (°C) :

	Normale	Campagne 2010 – 2011			
		Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis
Mini	9,0	12,8	12,6	12,2	12,7
Maxi	17,8	21,2	20,9	20,5	21,4

Les températures relativement douces et le temps ensoleillé ont favorisé les vols de ravageurs, notamment les charançons du bourgeon terminal sur colza.

source : Météo-France

ACTUALITES CULTURES

COLZA (de 6 à 9 feuilles)

✓ Ravageurs

Le réseau d'épidémiosurveillance note la généralisation du vol charançons du bourgeon terminal, qui avait débuté il y a 15 jours sur quelques secteurs, notamment le sud. Les températures douces jusqu'au début de semaine et le temps ensoleillé favorisent le développement de ce ravageur.

Il est à noter que ce ravageur malgré une forte présence, n'occasionne que peu de dégâts, d'où une nuisibilité très discutable. Les pontes sur des petits colzas provoquent plus de dégâts que sur des gros colzas.

Intervenir dans les secteurs où historiquement ce charançon fait des dégâts c'est à dire en priorité les parcelles abritées, bordures de bois, fond de vallée.). Traiter avec une pyréthrianoïde (seule famille homologuée) 8 à 10 jours après les premières captures (avant que les femelles ne se mettent à pondre),

Ex : FASTAC 0,15 l/ha, DECIS PROTECH 0,33 l/ha, DUCAT 0,3 l/ha, KARATE ZEON 0,075 l/ha, TALSTAR FLO 0,1 l/ha ...

Les pyréthrianoïdes sont également efficaces contre les tenthrèdes.

Les pucerons verts sont en régression, et les colzas sont souvent suffisamment développés pour ne plus avoir de risque important.

SEMIS de CEREALES

✓ Limaces

Veillez à semer dans des parcelles suffisamment affinées en surface pour limiter le risque limace.

Les situations à risques sont particulièrement :

- les semis sans labour, notamment avec présence de résidus de cultures,
- les terres non travaillées en interculture,
- les terres argileuses ou avec des préparations motteuses,
- les parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,
- les précédents favorables : colza, jachères, tournesol, pailles, cultures intermédiaires.

➤ Comment surveiller les parcelles ?

La surveillance se réalise à l'aide de pièges (tuile ou morceau de plastique non transparent), et par observation des plantes en cours de levée ou déjà levées, et ce jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales.

En cas de parcelle proche d'un couvert (culture intermédiaire, colza ou repousses), la fourrière est plus exposée aux attaques de limaces.

Quand intervenir ?

- Si présence de limaces sous le piège ou consommation des granulés : intervenir.
- Surveiller les parcelles jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales (blé, escourgeon).

L'application de granulés 3-4 j après le semis est la plus efficace (en particulier sur limace grise, la plus courante).

En cas de présence de limaces noires, le mélange des granulés avec la semence dans le semoir est nécessaire.

Comment intervenir ?

- Ne pas sous doser les produits pour avoir une efficacité optimum. La limace trouve sa nourriture au fil de son chemin.
- En absence de pluie, préférer les épandages le soir, avant la sortie nocturne des limaces.
- Veiller à une répartition entre 25 et 60 granulés/m².

Préférer les doubles applications à demi dose, plutôt qu'une seule application pleine dose.

Ex : METAREX : 3 kg/ha et à nouveau 3 kg/ha huit jours plus tard.

Privilégier les produits à base de métaldéhyde (ex : METAREX, HELIMAX, MAGISEM...) qui sont inoffensifs pour les carabes (prédateur des limaces), les vers de terre, les abeilles, les petits vertébrés et les oiseaux.

A basses températures, les efficacités des métaldéhydes sont équivalentes à celles des carbamates.

Associer les métaldéhydes avec des produits à base de carbamates (ex : MESUROL) n'améliore pas l'efficacité mais augmente les problèmes d'écotoxicité.

✓ Rappel des densités de semis

Densités de semis (grains/m²) céréales dans les sols de Seine-et-Marne

source : CA 77 (classification des sols), Arvalis

	Blés Semis du 1 ^{er} au 20 octobre		Escourgeon Semis du 1 ^{er} au 20 octobre		Orge à 2 rangs Semis du 1 ^{er} au 20 octobre	
	bonnes conditions	conditions difficiles	bonnes conditions	conditions difficiles	bonnes conditions	conditions difficiles
Limons et Limons argileux sains profonds et semi-profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	180-220	200-240	170-200	180-220	200-240	220-250
Limons battants assez sains très profonds à semi-profonds Sables limoneux sains	220-250	240-280	220-230	220-250	250-280	280-300
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi-profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	250-300	280-330	220-280	semer une autre culture	280-330	semer une autre culture
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	240-280	280-330	220-250	250-300	250-300	300-350
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	280-330	290-340	250-300	280-300	300-350	320-350



Attention : ces densités de semis ne concernent pas les variétés hybrides qui se sèment à 100 grains/m².

GESTION DES RESIDUS ET DATE DE RECOLTE DU MAÏS

La précocité de la date de récolte et la gestion des résidus comptent parmi les quatre facteurs agronomiques essentiels pour l'obtention d'une qualité sanitaire satisfaisante.

✓ Privilégier une récolte avant le 1^{er} novembre

Le levier date de récolte est le premier à activer en privilégiant des récoltes précoces. Un maïs récolté trop tardivement aura toutes les chances de contenir des mycotoxines à cause de grains très infectés par les fusarioses. Il existe principalement 2 types de fusarioses, qui génèrent ces mycotoxines :

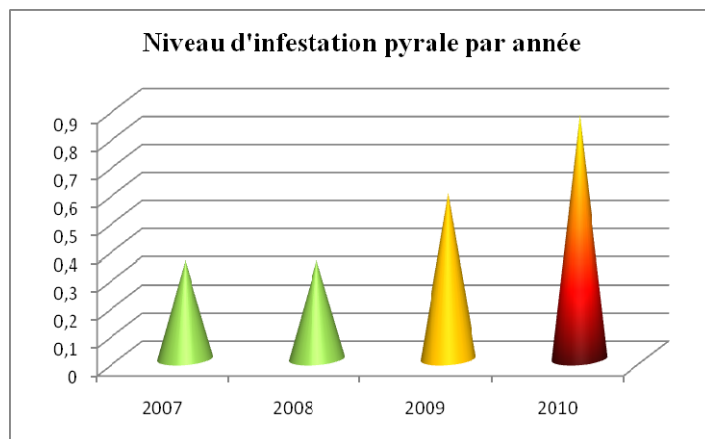
Fusarium moniliforme ou verticillioïdes	Fusarium graminearum
 <p data-bbox="193 875 767 1032">Champignon producteur des fumonisines. Les grains sont attaqués de façon isolés ou suivent la progression de la pyrale. Caractérisée par un mycélium blanc à rose sans pourrissement des grains.</p>	 <p data-bbox="794 875 1401 1032">Responsable des mycotoxines ZEA (zéaraléone) et des DON (déoxynivalenol). Attaque les épis par la pointe ou par couronnes entières. Caractérisée par un mycélium rose à violacé avec pourrissement des grains.</p>

Source Arvalis

✓ Assurer une bonne dégradation des résidus de maïs

Comme chaque année, une **prospection pyrale** (comptage des larves de pyrales dans les tiges et les épis) a été réalisée au mois de septembre, par les observateurs du réseau d'épidémiologie, en situations non traitées. L'année 2010 voit son niveau moyen d'infestation de **0.87** larves/pied, soit beaucoup plus élevé que lors des précédentes campagnes.

Il est à noter que dans plus de 40% des situations le seuil de 1 larve par pied est dépassé.



Moyenne obtenue	Niveau de risque	Conséquences
De 0 à 0,5 larve/pied	Faible	Pas d'intervention à prévoir dans les parcelles environnantes.
De 0,5 à 1 larve/pied	Moyen	Intervention uniquement sur des parcelles à risque (isolées, parcelles à proximité avec résidus de maïs non broyés).
Si plus de 1 larve/pied	Élevé	Un traitement sera certainement valorisé, à suivre en fonction de l'année.

Broyer permet par ailleurs de détruire 95% des insectes "foreurs" (pyrale et sésamie) qui créent des portes d'entrées pour les champignons. Un broyage seul a une efficacité de 50 à 70 %. Un passage de cover-crop porte régulièrement l'effet à 70 % ou au-delà. A noter que le labour seul se situe au même niveau que les techniques qui combinent broyage et déchaumage.

Broyer finement les résidus par ailleurs rapidement après la récolte permet de détruire les supports sur lesquels se conservent les champignons qui contamineront les céréales suivantes. Le risque est proportionnel au volume de résidus laissés en surface. C'est pourquoi, il est recommandé d'enfouir par le labour les résidus pour favoriser leur dégradation. Ou en non labour broyer le plus finement et le plus promptement possible après la récolte.

En maïs après maïs, le broyage et l'enfouissement permettent aussi de limiter le risque d'helminthosporiose.

✓ Une nécessité pour réduire le coût du programme fongicide sur blé

Le risque fusariose sur blé est conditionné par la tolérance de la variété (les plus tolérantes : APACHE, BAROK, voire, ALIXAN...), le précédent (maïs), le type de travail du sol (absence de labour) et la gestion des résidus de maïs (présence en surface). Ces facteurs agronomiques favorisent la présence du champignon dans la parcelle. Ensuite c'est le climat à la floraison qui provoque les contaminations.

Se donner les moyens de réduire la protection fongicides à épiaison du blé que vous allez semer derrière maïs, nécessite d'actionner les leviers cités ci-dessus pour réduire le risque fusariose. Le choix de la variété étant fait, vous pouvez encore agir sur la gestion des résidus et le travail du sol.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Modifications du régime des pénalités pour non respect des BCAE

L'arrêté modifiant le régime des pénalités en cas de non respect des BCAE au titre de l'année 2010 a été publié au JORF il y a quelques jours, voici les principales modifications apportées par rapport aux années précédentes.

✓ Les pratiques de fertilisation

Etablissement d'un plan prévisionnel de fumure : pour l'ensemble des îlots, qu'ils soient situés en zone vulnérable ou non, le plan prévisionnel de fumure doit comprendre les données relatives aux prévisions d'apports azotés organiques et minéraux. Le document doit être complet.

**pour les agriculteurs engagés en MAE, cette exigence est complétée aux apports de phosphore organique.*

Etablissement d'un cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage : pour l'ensemble des îlots, qu'ils soient situés en zone vulnérable ou non, le cahier d'enregistrement doit comprendre les données relatives aux prévisions d'apports azotés organiques et minéraux. Le document doit être complet.

**pour les agriculteurs engagés en MAE, cette exigence est complétée aux apports de phosphore organique.*

En zone vulnérable, établissement d'un bilan global de fertilisation azotée : ce bilan consiste à comparer « les entrées », sous forme d'azote minéral et organique, et « les sorties » sous forme d'exportations par les productions végétales.

✓ Les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

Extension aux cultures non alimentaires du registre phytopharmaceutique pour la production végétale : ce registre doit comporter les données suivantes :

- L'enregistrement de toutes les utilisations de produits phytopharmaceutiques,
- L'enregistrement de toute apparition d'organismes nuisibles ou de maladies susceptibles d'affecter la sureté des produits d'origine végétale et ayant une incidence sur la santé humaine (fusarioses du maïs, orge, blé, avoine, sorgho, aspergillus sur maïs, sorgho, blé, oléagineux et ergot du seigle sur céréales à paille).
- Les résultats de toute analyse d'échantillons prélevés sur des végétaux,
- L'utilisation de semences OGM pour les agriculteurs exerçant des activités de production primaire d'aliments pour animaux.

Respect des dispositions réglementaires en matière de gestion et collecte des PPNU et EVPP : les PPNU doivent être identifiés et stockés dans le local des produits phytopharmaceutiques.

Les PPNU et EVPP doivent faire l'objet d'une collecte si une campagne a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2010.

**pour les agriculteurs engagés en MAE, cette exigence commence à l'engagement en MAE si une collecte a été organisée postérieurement au 1^{er} janvier 2010.*

Contrôle périodique des pulvérisateurs : cette exigence ne concerne que les agriculteurs engagés dans les MAE ayant une action relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Recours à des distributeurs agréés pour l'achat des produits phytopharmaceutiques et, si recours à des applicateurs extérieurs pour les traitements phytopharmaceutiques, agrément obligatoire de ces derniers : la vente et la distribution de produits phytopharmaceutiques doivent être assurées par des distributeurs disposant d'une autorisation à cet effet délivrée par le préfet de région (SRAL). En cas d'application de produits phytopharmaceutiques par une entreprise prestataire de services, cet opérateur doit disposer d'un agrément.

Formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : cette exigence ne concerne que les agriculteurs engagés dans les MAE ayant une action relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites

